



Dans l'Yonne, près de la moitié des communes sont propriétaires d'une forêt. Durant leur mandat, **les élus** assurent un **rôle essentiel d'intérêt général** dans la gestion de ce patrimoine. De plus en plus **sollicités** et devant faire face à des **difficultés croissantes** (évolution climatique, crises sanitaires en forêt, problématiques du gibier, tension avec les usagers de la forêt, etc.), ils ont **besoin de conseils, d'appui et d'une représentation forte**.

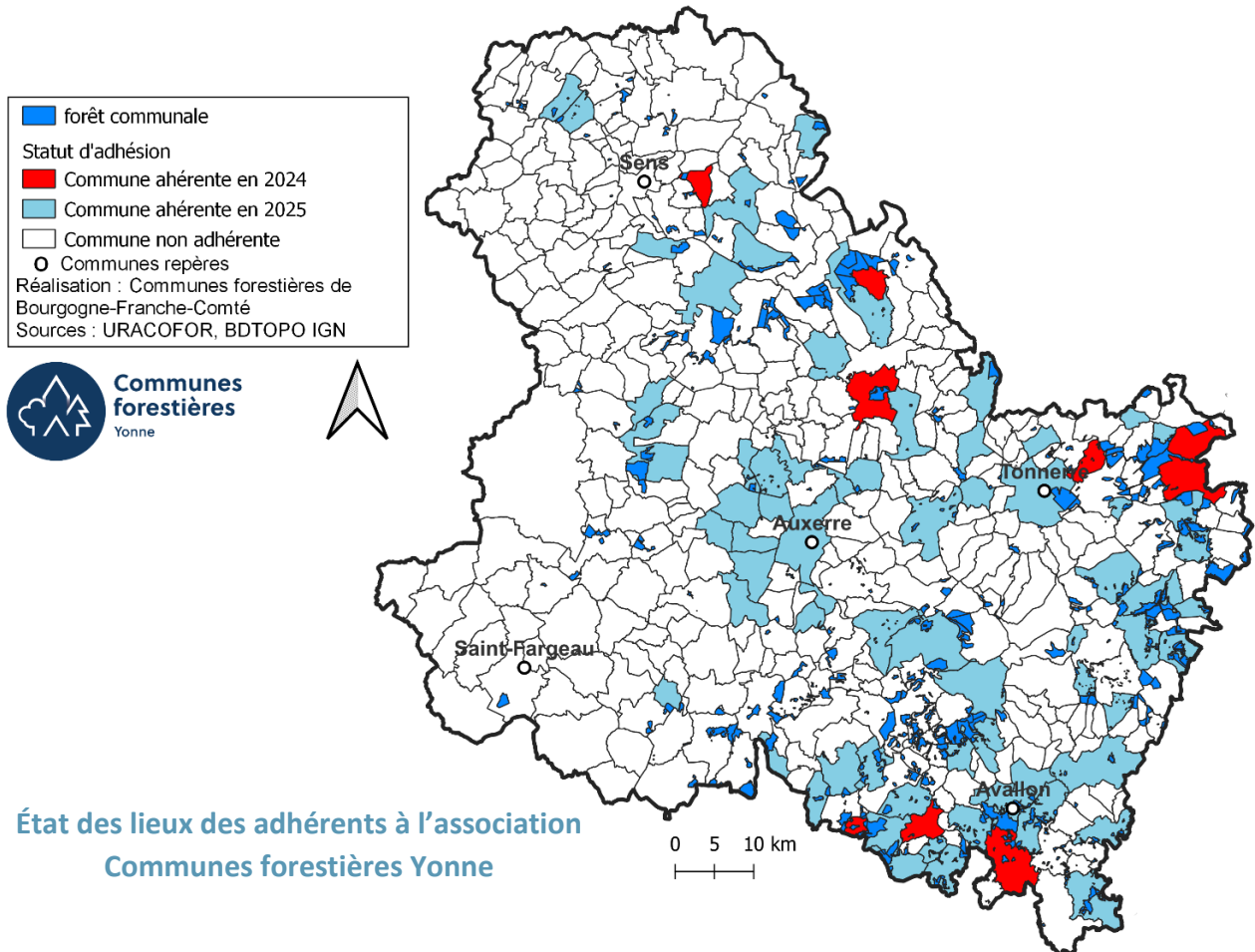
## L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES, quels services pour les adhérents ?

- > **Un rôle syndical** pour défendre les communes propriétaires de forêt. Les mobilisations passées ont été essentielles pour éviter aux communes des charges supplémentaires et maintenir le service public forestier.
- > **Des formations gratuites** pour faciliter les décisions des conseils municipaux (aménagement forestier, commercialisation des bois, travaux en forêt, etc.) et le dialogue entre élus et représentants de l'ONF.
- > **Une analyse cadastrale** pour identifier les biens sans maître, les intégrer au domaine forestier, constituer des réserves foncières, réduire le morcellement de la forêt privée, etc.
- > **Un kit** pour organiser **l'affouage** (délibérations, règlements, rôle, engagement des bénéficiaires, autorisation du maire, etc.).
- > **Un espace en ligne « guides et outils »** ([www.coforbfc.fr](http://www.coforbfc.fr)) pour accéder à des délibérations, arrêtés, courriers, etc.
- > **Des plaquettes d'information** sur le bois dans la construction, sur la forêt et le bois dans le développement territorial et la transition écologique, sur la commercialisation, etc.
- > **Des lettres d'information** nationale, régionale et départementale pour suivre les actualités du réseau des Communes forestières.
- > **Un service de question en ligne**.

## SON ADHÉSION, combien coûte-t-elle ?

La cotisation est **individualisée** pour chaque commune. Dans l'Yonne, son calcul repose sur une cotisation fixe de 75€ + 0.04€ par habitant + 0.1€ par hectare de forêt. la recette moyenne de ventes.

L'association comptait 39 adhérents en 2021, en 2026 nous sommes 70 sur environ 200 communes propriétaires de forêts.



## LES ACTIONS À VENIR en 2026 ?

- > **Former les élus** : 2 formations seront proposées : « *élus forêt bois : l'essentiel pour agir* » et « *L'affouage en forêt communale : un outil de transition écologique* ».
- > **Visiter des entreprises** : des petits déjeuners de la contractualisation seront organisés avec des scieries.
- > **Diffuser l'exposition** sur les forêts publiques face aux changements climatiques dans plusieurs territoires.

- > **Créer des Forêts pédagogiques** pour faire découvrir la forêt aux scolaires (programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école »).
- > **Coopérer avec les territoires** : partager l'espace forestier, construire des bâtiments publics en bois local, organiser la filière bois énergie, animer les commissions forêt, améliorer le foncier forestier etc.

*COMMUNES FORESTIÈRES YONNE,*  
**qui sont les membres de son conseil d'administration ?**

**Président**

*Franck MANSANTI (Maire de Flogny-la-Chapelle)*

**Vice-Présidente**

*Emilie LAFORGE (Maire de Branches)*

**Trésorier**

*Fabrice HEURTAUX (Conseiller municipal de Girolles)*

**Trésorier adjoint**

*Gilles SACKEPEY (Maire d'Etivey)*

**Secrétaire**

*Muriel VERGES-CAULLET (Conseillère régionale)*

**Secrétaire adjoint**

*Claude BOSREDON (Adjoint de Villemanoche)*

**Administrateurs**

*Jack BOURAND (Malay-le-Grand)*

*Jean-Pierre BRIGAND (Adjoint de Cruzy-le-Châtel)*

*Didier MOREAU (Maire de Béon)*

*Hubert VIGNIER (conseiller municipal de Coulanges-sur-Yonne)*



*Plus l'association comptera d'adhérents,  
plus elle pèsera. Alors rejoignez-nous !*



**Cliquez ici**

**Communes forestières Yonne**

Maison régionale de l'Innovation, 64a rue Sully 21071 DIJON CEDEX • 03 84 24 86 68  
yonne@communesforestieres.org • [communesforestieres-bourgognefranche-comte.fr](http://communesforestieres-bourgognefranche-comte.fr)